

CONCOURS EXTERNE, INTERNE, 3^{ème} CONCOURS

**ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL TERRITORIAL
DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

SERIE DE QUESTIONS, TABLEAUX, GRAPHIQUES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Vérification au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Durée : 1 heure

Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : CONDUITE DE VEHICULES

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 3 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- Le candidat s'il traite les questions dans un ordre différent prendra le soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...
- Seuls les documents comportant la mention :
« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS ».
seront ramassés et agrafés à votre copie de concours.
Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur ce document (Nom, N°, etc.).

Sujet :

Vous êtes adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, au « service régie, direction espaces publics... » de la commune de Techniville comptant 22000 habitants.

Vous gérez le parc de véhicules de chantier de la commune et vous avez une équipe de régie pour réaliser les travaux sur le domaine de la commune. ...

- Question 1 :**
- 1.A Quelles sont les sanctions en cas de conduite avec un téléphone par le conducteur d'un véhicule en circulation ?
(2 Points)
 - 1.B Sur quel type de véhicule l'éthylotest anti-démarrage est-il obligatoire ? à partir de quelle concentration d'alcool dans l'air expiré le dispositif agit-il ?
(2 Points)
 - 1.C Quelles sont les conditions à remplir pour un agent communal ou d'établissement public pour la conduite d'un tracteur de type agricole ?
(1 Points)
 - 1.D Quel est le PTAC d'un tracteur de type agricole que peut conduire un agent communal ou d'établissement public avec le permis B ?
(1 Points)

- Question 2 :**
- 2.A Qu'est le certificat Crit'Air ?
(1 Point)
 - 2.B Quels sont les véhicules concernés par Crit'Air ?
(1 Point)

- Question 3 :**
- 3.A Qui délivre une autorisation de conduite ?
(1 Point)
 - 3.B Citez le nombre de catégories de CACES pour la conduite d'engins de chantier.
(2 Points)
 - 3.C Un agent doit utiliser une minipelle, quel CACES doit-il avoir en sa possession ?
(1 Point)

Question 4 : La formation AIPR Opérateur est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018

4.A Que signifie AIPR ?
(1 Point)

4.B Quel personnel est concerné par la formation AIPR opérateur ?
(2 Points)

Question 5 : Vous avez en charge la gestion du parc automobile des ateliers. Celui-ci comprend deux véhicules VL essence, deux véhicules VL diesel et trois véhicules PL diesel.

Il vous est demandé d'estimer le coût prévisionnel de l'année à venir sachant que la consommation moyenne des véhicules précités est respectivement de 6,5 / 5,5 et 12,5 litres au cent kilomètres.

Les véhicules VL essence parcourent 10 000 km par an, les véhicules VL et PL diesel parcourent 15 000 km par an.

Le coût du carburant essence est de 1,325€,

Le coût du carburant diesel est de 1,3€,

5.A Calculez la consommation de carburant essence prévisionnelle.
(1 Point)

5.B Calculez la consommation de carburant diesel prévisionnelle.
(1 Point)

5.C Calculez le coût du carburant essence prévisionnel.
(1 Point)

5.D Calculez le coût du carburant diesel prévisionnel.
(1 Point)

5.E Quel est le montant total du budget carburant nécessaire sachant qu'il est vous est demandé de prévoir une marge de 10% supplémentaire pour les variations de prix éventuels ?
(1 Point)

Vous voudrez bien détailler et argumenter les calculs.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents
Non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.